Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-122_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 26
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 26
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

122_12_2025 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME N°218 – TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-LEONARD – MODIFICATION

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances, informe le conseil que l'autorisation de programme N° 218 « Travaux de rénovation de l'Eglise St Léonard » créée le 27 mars 2025 dans le cadre du vote du budget primitif principal et modifiée comme suit lors du conseil de décembre 2024 :

ANNEES AUTORISATION DE PROGRAMME N° 218 – RENOVATION EGLISE SAINT LEONARD –AUTORISATION DE PROGRAMME	CP BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL Autorisation programme
Répartition crédits paiements	24 500,00 €	186 100,00 €	215 800,00 €	229 500,00 €	2 800,00 €	**658 700,00 €**

Doit être réajustée comme suit pour tenir compte des ajustements du calendrier des réalisations et des estimations réalisées :

ANNEES AUTORISATION DE PROGRAMME N° 218 – RENOVATION EGLISE SAINT LEONARD –AUTORISATION DE PROGRAMME DEC 2025	CP BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL Autorisation programme
Répartition crédits paiements	24 500,00 €	54 090,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	35 835,00 €	**789 925,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-122_12_2025-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AJUSTER le montant de l'autorisation de programme à 789 925 €**
- **D'APPROUVER la répartition des crédits de paiements telle que présentée ci-dessus.**

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

